



Paymed

Paymed

Une nouvelle solution pour gagner du temps médical

Paymed, historiquement organisme de gestion du tiers payant et des opérations monétiques, vient de lancer Paymed One, une solution tout-en-un qui simplifie la facturation et l'encaissement des honoraires, quel que soit le moyen de paiement des patients, tout leur en garantissant le plus petit reste à charge.

En médecine de ville, c'est une contrainte administrative pesante, accaparant du temps médical précieux à préserver pour les patients. Gestion du tiers payant, « chasse » aux impayés, procédures complexes, longues et parfois infructueuses... dans un système de santé morcelé, où la rémunération du professionnel de santé dépend à la fois de l'Assurance Maladie, de la multitude d'opérateurs dans le champ de l'assurance complémentaire et parfois du patient lui-même, les médecins libéraux veulent pouvoir s'affranchir de ces difficultés. Pour s'en exonérer, il existe une solution simple, fiable et rentable : faire appel aux services d'une société spécialisée dans l'encaissement des honoraires des professionnels de santé. Paymed, une fintech lyonnaise créée en 2018, propose des solutions sur mesure, parfaitement adaptées aux problématiques et à la pratique quotidienne des médecins libéraux.

UNE FINTECH LYONNAISE...

Agréé ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, destinée à garantir la fiabilité du système financier), certifiée HDS (Hébergeur de Données de Santé), **Paymed** a un statut d'établissement de paiement, ce qui permet au praticien d'ouvrir ou de conserver un compte bancaire dans l'établissement de son choix. **Paymed** bénéficie du solide savoir-faire acquis par SANTEFFI durant trois décennies dans la gestion du tiers payant des pharmaciens. En effet, « *SANTEFFI est une filiale du Crédit Agricole, créée à l'époque pour accompagner*

les pharmaciens d'officine dans ce nouveau système, explique Paul-Henri Cheminal, Directeur Général de **Paymed**. *En 2018, quand les syndicats représentatifs de professionnels de santé ont réfléchi ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour s'affranchir de l'obligation de tiers payant généralisé voulue par le ministère de la santé, ils ont souhaité la mise en place d'une structure indépendante.* »

...EN RÉPONSE AU PROJET DE TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ

Suite aux différentes mobilisations des professionnels de santé libéraux, le principe d'un Tiers Payant obligatoire a été retiré au profit d'un Tiers Payant généralisable sans notion d'obligation. Dans ce contexte, ils ont tenu à disposer de leur propre solution de gestion de tiers payant : **Paymed**, un outil qui garantit leur indépendance et leur liberté concernant leur gestion quotidienne et l'encaissement de leurs honoraires.

L'ambition de **Paymed** consiste à favoriser l'accès aux soins en proposant des solutions d'encaissements et de gestion adaptées au mode d'exercice des médecins.

EN CONSULTATION OU EN VISITE, DES SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT ADAPTÉES AUX BESOINS

« E-paiement » est un dispositif d'encaissement des honoraires de façon dématérialisée, ne nécessitant ni terminal de paiement, ni téléchargement d'applis, ni contrat spécifique avec sa banque. Cela facilite l'encaissement des téléconsultations et permet de disposer d'une possibilité d'encaissement nomade.

Paymed commercialise également une offre de SANTEFFI, proposant des lecteurs de carte bancaire ou carte Vitale.



Paul-Henri Cheminal,
DG de Paymed

Faire gagner du temps aux médecins

Paymed One, la solution tout-en-un
de la facturation à l'encaissement
des honoraires

Paymed innove pour simplifier le quotidien des
médecins libéraux, avec l'offre Paymed One,
proposée depuis le 15 mars. L'offre tout-en-un
est composée d'un logiciel de facturation, d'un
lecteur carte bancaire et service d'encaissement,
d'un tableau de bord de suivi et d'un expert
dédié, disponible du lundi au vendredi de 8 h à
20 h. Le tout en un seul contrat.

Le principe est simple : le professionnel de santé peut facturer
et encaisser les honoraires demandés au patient en quelques
clics, quel que soit le moyen de paiement utilisé. « *C'est une
réelle avancée pour le praticien, souligne Paul-Henri Cheminal.
Il n'a plus besoin de multiplier les contrats, entre la location du
TPE pour la carte bancaire, la gestion du lecteur de carte Vitale,
le contrat avec la banque et celui avec Paymed. Et il n'est plus
obligé de faire l'avance de frais sur la part obligatoire et la part
complémentaire.* » Simplifiée, la solution est également la plus
rapide du marché. Et enfin, elle permet au patient de bénéficier
automatiquement d'un reste à charge réduit, correspondant à
ce qu'il doit effectivement régler au médecin.

Quels avantages offre le service Paymed One ?

Tout d'abord, c'est une réelle innovation au service d'un
exercice plus serein, avec du temps médical gagné. Avec
un seul contrat pour ses opérations de facturation et
d'encaissement, le médecin bénéficie d'une comptabilité
plus lisible. Concrètement, l'offre Paymed One repose sur
4 grands volets :

- 1. La garantie d'encaissement des honoraires facturés :**
aujourd'hui la moitié des rejets d'un professionnel de santé
est lié aux droits des patients. Grâce au contrôle des droits
Sécurité Sociale et mutuelle en temps réel, Paymed One
met fin aux rejets liés aux droits.
- 2. Le gain de temps sur les actes de facturation :** le logi-
ciel est pré-paramétré pour être plus rapide, les feuilles de
soins électroniques se préremplissent automatiquement
et le plus petit reste à charge est envoyé directement sur le
lecteur de carte bancaire. Pour le patient, seul le reste à
charge effectif est débité de sa carte bancaire. Le montant
des honoraires à régler n'est donc plus un sujet de conver-
sation entre le praticien et son patient !
- 3. Un service d'encaissement nouvelle génération :** l'offre
Paymed One inclut un lecteur Android, plus rapide, plus
fiable et plus adapté à la pratique des professionnels de
santé libéraux : dématérialisation du ticket, télécollections
automatique, accès au journal de bord en temps réel
directement depuis le terminal...
- 4. Une comptabilité simplifiée :** l'ensemble des honoraires
apparaissent en une seule ligne sur le relevé bancaire du
professionnel. Il est possible, pour ce dernier, de piloter
son activité grâce au tableau de bord de suivi en ligne
disponible en temps réel sur PC, tablette ou smartphone et
d'accéder aux honoraires encaissés, au détail des factures
et virements et au rapprochement bancaire effectué par
les experts **Paymed**...

Vos services sont-ils rentables pour les médecins ?

3 000 euros¹ par an est le risque financier moyen lié aux
impayés. Notre offre sans engagement Paymed One avoi-
sine 100 euros par mois en moyenne, pour un médecin
généraliste. Le tarif se compose comme suit : un abonnement
de 41 euros par mois et 0,5 % des honoraires perçus au titre
des frais. Notre atout : nous avons l'habitude de traiter avec
les plateformes de liquidation des complémentaires santé.
Et notre savoir-faire permet de protéger les médecins contre
les clauses parfois abusives des contrats de tiers payant.

¹ Moyenne réalisée sur notre parc de client.